

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale



Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ministère chargé de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

	Cadre réservé à l'autorité environnementale	•
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :
	1. Intitulé du projet	
Poste de transformation 33/225kV destiné	à l'évacuation des productions de plusieurs p	arcs éoliens voisins
2. Identification du	ט (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou de	es) pétitionnaire(s)
2.1 Personne physique		
Nom	Prénom	
2.2 Personne morale		
Dénomination ou raison sociale	GRID-WAY 1	
Nom, prénom et qualité de la personne	Julien ISAMBERT	
habilitée à représenter la personne morale		
RCS / SIRET 8 9 2 0 2 8 2	3 4 0 0 0 2 9 Forme juridiqu	e SAS
Joigne	ez à votre demande l'annexe obligatoi	re n°1
3. Catégorie(s) applicable(s) du table	au des seuils et critères annexé à l'article R.	122-2 du code de l'environnement et
	dimensionnement correspondant du projet	
N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard c (Préciser les éventuelles rubriques issues d	
32. Poste de transformation dont la	(Préciser les éventuelles rubriques issues d Projet de poste de transformation privé de c	'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.) Iomaine de tension électrique HTA/HTB
32. Poste de transformation dont la tension maximale de transformation est	(Préciser les éventuelles rubriques issues d Projet de poste de transformation privé de c 33/225kV d'une surface d'environ 3000m². C	'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.) Iomaine de tension électrique HTA/HTB
32. Poste de transformation dont la tension maximale de transformation est égale ou supérieure à 63 kV, à l'exclusion	(Préciser les éventuelles rubriques issues d Projet de poste de transformation privé de c	'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.) Iomaine de tension électrique HTA/HTB
32. Poste de transformation dont la tension maximale de transformation est égale ou supérieure à 63 kV, à l'exclusion des opérations qui n'entraînent pas	(Préciser les éventuelles rubriques issues d Projet de poste de transformation privé de c 33/225kV d'une surface d'environ 3000m². C	'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.) Iomaine de tension électrique HTA/HTB
32. Poste de transformation dont la tension maximale de transformation est égale ou supérieure à 63 kV, à l'exclusion	(Préciser les éventuelles rubriques issues d Projet de poste de transformation privé de c 33/225kV d'une surface d'environ 3000m². C	'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.) Iomaine de tension électrique HTA/HTB
32. Poste de transformation dont la tension maximale de transformation est égale ou supérieure à 63 kV, à l'exclusion des opérations qui n'entraînent pas d'augmentation de la surface foncière	(Préciser les éventuelles rubriques issues d Projet de poste de transformation privé de c 33/225kV d'une surface d'environ 3000m². C	'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.) Iomaine de tension électrique HTA/HTB
32. Poste de transformation dont la tension maximale de transformation est égale ou supérieure à 63 kV, à l'exclusion des opérations qui n'entraînent pas d'augmentation de la surface foncière	(Préciser les éventuelles rubriques issues d Projet de poste de transformation privé de c 33/225kV d'une surface d'environ 3000m². C	'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.) Iomaine de tension électrique HTA/HTB
32. Poste de transformation dont la tension maximale de transformation est égale ou supérieure à 63 kV, à l'exclusion des opérations qui n'entraînent pas d'augmentation de la surface foncière des postes.	(Préciser les éventuelles rubriques issues d Projet de poste de transformation privé de c 33/225kV d'une surface d'environ 3000m². C ICPE et n'est pas soumis à la loi sur l'eau.	'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.) domaine de tension électrique HTA/HTB de projet n'est pas soumis à classification
32. Poste de transformation dont la tension maximale de transformation est égale ou supérieure à 63 kV, à l'exclusion des opérations qui n'entraînent pas d'augmentation de la surface foncière des postes.	Projet de poste de transformation privé de co 33/225kV d'une surface d'environ 3000m². C ICPE et n'est pas soumis à la loi sur l'eau. 4. Caractéristiques générales du projet plaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1	'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.) domaine de tension électrique HTA/HTB de projet n'est pas soumis à classification
32. Poste de transformation dont la tension maximale de transformation est égale ou supérieure à 63 kV, à l'exclusion des opérations qui n'entraînent pas d'augmentation de la surface foncière des postes. Doivent être annexées au présent formu 4.1 Nature du projet, y compris les éven	Projet de poste de transformation privé de co 33/225kV d'une surface d'environ 3000m². C ICPE et n'est pas soumis à la loi sur l'eau. 4. Caractéristiques générales du projet plaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1	du formulaire
32. Poste de transformation dont la tension maximale de transformation est égale ou supérieure à 63 kV, à l'exclusion des opérations qui n'entraînent pas d'augmentation de la surface foncière des postes. Doivent être annexées au présent formu 4.1 Nature du projet, y compris les éven Le projet consiste en la création d'un poste (51240), raccordé en piquage sur la liaison	Projet de poste de transformation privé de co 33/225kV d'une surface d'environ 3000m². C ICPE et n'est pas soumis à la loi sur l'eau. 4. Caractéristiques générales du projet plaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 tuels travaux de démolition	du formulaire commune de Vésigneul-sur-Marne au niveau du pylône actuel. Le poste
32. Poste de transformation dont la tension maximale de transformation est égale ou supérieure à 63 kV, à l'exclusion des opérations qui n'entraînent pas d'augmentation de la surface foncière des postes. Doivent être annexées au présent formu 4.1 Nature du projet, y compris les éven Le projet consiste en la création d'un poste (51240), raccordé en piquage sur la liaison sera implanté sur la parcelle cadastrale ZW	Projet de poste de transformation privé de co 33/225kV d'une surface d'environ 3000m². C ICPE et n'est pas soumis à la loi sur l'eau. 4. Caractéristiques générales du projet plaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 tuels travaux de démolition et de transformation HTA/HTB 33/225kV sur la aérienne RTE existante LA CHAUSSEE - RECY	du formulaire commune de Vésigneul-sur-Marne au niveau du pylône actuel. Le poste pour la construction du poste.

4.2 Objectifs du projet
L'objectif du projet est de permettre le raccordement de futurs parc éoliens au réseau public de transport d'électricité RTE, dans une zone géographique ou les autres solutions de raccordement sont soit lointaines en distance et/ou avec des délais de renforcement des ouvrages existants ou de création neufs trop importants.
4.3 Décrivez sommairement le projet 4.3.1 dans sa phase travaux
L'ensemble du poste électrique de transformation est situé à l'interieur d'une enceinte grillagée d'environ 3000m² maximum sur une plateforme nivelée et compactée avec une pente d'environ 1%.
Le poste est clos par une clôture d'une hauteur de minimum 2.30m de couleur verte ou beige. Le poste n'occupe pas la totalité de la parcelle. La distance la plus petite entre la limite parcellaire et la clôture est de 2.5m, permettant l'entretien des abords.
Le poste se compose d'un batiment de contrôle-commande et d'équipements électriques extérieurs : - la bâtiment de contrôle commande, de forme rectangulaire a une surface d'environ 460m². Il sera surmonté d'un toit à deux pentes ou terrasse. Ce bâtiment sera recouvert d'un enduit de couleur à définir selon la meilleure insertion paysagère dans l'environnement, - la partie exterieure est composée d'équipements électriques disposés sur une plateforme gravillonnée comprenant le portique d'ancrage recevant la ligne issue du pylône de la ligne RTE 225kV, d'une travée ligne pour les équipements de mesure, coupure et protection HTB, d'une travée transformateur avec les équipements de coupure et protection HTB, et un transformateur de puissance 33/225kV.
Une piste lourde sera créée entre le bâtiment et la partie comprenant les équipements HTB. Elle sera raccordée au chemin nommé "voie du midi". Les espaces libres seront gravillonnés.
Le pylône RTE existant sur la parcelle ZN 0024 de la commune de POGNY sera remplacé par un de taille équivalente et ne modifiera par les caractéristiques paysagères et environnementales de la zone géographique.
4.3.2 dans sa phase d'exploitation
Le projet sera identique au précédent paragraphe durant sa phase d'exploitation.
Le poste de transformation fonctionnera de façon autonome avec ses automates et contrôle à distance, sans nécessiter la présence permanente du personnel. Du personnel sera présent lors des phases de maintenance de l'installation.

	4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ? La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).						
Le projet est soumis à un permis de construire.							
Le projet n'est pas soumis à la loi sur l'eau.							
		n - préciser les unités de mesure utilisées					
Superficie, en mètres carrés :	deurs caractéristiques	Valeur(s) 3000m² environ					
<u>'</u>							
Hauteur , en mètres :		-16.5m pour le portique du poste, -8m pour le transformateur,					
		-35m pour le pylône RTE					
4.6 Localisation du projet Adresse et commune(s)	Condonnées désamueltures	Long. <u>48°53'06"3</u> 49 Lat. <u>4</u> °29'2 <u>6</u> "99					
d'implantation		Long. 40 ° 53 ° 00 ° 549 Ldf. 4 _ ° 2 9 ° 2 0 ° 99					
Poste de transformation : parcelle ZW 0002, commune de	Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), b) 9°a),b),c),d),						
Vésigneul-sur-Marne (51240).	10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 34°, 38°; 43° a), b) de l'annexe à						
Pylône RTE : parcelle ZN 0024, commune de Pogny (51240).	l'article R. 122-2 du code de l'environnement :						
• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •	Tour de depart.	Long. $\frac{48}{40} \circ \underline{53} \cdot \underline{06} = \underline{349}$ Lat. $\frac{4}{10} \circ \underline{29} \cdot \underline{26} = \underline{99}$					
	Point d'arrivée : Communes traversées :	Long. $48 \circ 53 \cdot 06 = 349$ Lat. $4 \circ 29 \cdot 26 = 99$					
		it sur la commune de Vésigneul-sur-Marne et ne					
	traverse aucune autre commune.	estera à son emplacement existant sur la					
	commune de Pogny.	stera a sorrempiacement existant sur la					
J	oignez à votre demande les anne	xes n° 2 à 6					
4.7 S'agit-il d'une modification/extens	sion d'une installation ou d'un ouvrage	e existant ? Oui Non X					
4.7.1 Si oui, cette installation o environnementale?	u cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'	une évaluation Oui Non					
4.7.2 Si oui, décrivez sommaireme différentes composantes de votre							
indiquez à quelle date il a été aut							

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?		X	
En zone de montagne ?		X	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?		×	
Sur le territoire d'une commune littorale ?		X	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?		×	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?		X	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?		X	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		X	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?		X	
Dans un site ou sur des sols pollués ?		X	
Dans une zone de répartition des eaux ?	X		Le site n'aura pas de besoin en eau. Suivant les conclusions de l'étude hydrologique, un bassin de rétention d'eau pourra être mis en place permettant de récupérer les eaux de pluie du bâtiment ainsi que celles des drains installés sur l'emprise du poste.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?		X	
Dans un site inscrit ?		X	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?		X	Le site Natura 2000 le plus proche se situe à environ 20km.
D'un site classé ?		X	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences notables suivantes ? Veuillez compléter le tableau suivant :

	ces potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?		×	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		X	Selon les conclusion de l'étude hydrologique, des drains pourront être installés au sein de l'emprise du poste et autour du poste sans pour autant modifier les masses d'eau souterraines.
Ressources	Est-il excédentaire en matériaux ?	X		L'évacuation des éventuels excédents de terres sera prise en charge par le maître d'ouvrage ou son sous-traitant délégué. Une concertation avec les exploitants agricoles aux alentours permettra de réutiliser ces excédents le cas échéant.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous- sol ?		X	Les matériaux amenés seront ceux contitutifs de la construction du projet. Cela ne nécessitera pas l'utilisation de ressources naturelles du sol ou du sous-sol.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante: faune, flore, habitats, continuités écologiques?		X	
Miliev naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site?		X	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	×	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	X	
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	×	
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?	X	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	×	
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	X	
Nuisances	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	X	Les émergences de ce type de projet sont inférieures à 3db(A). Les habitations les plus proches sont situées à envrion 2km de l'entrée du poste, à proximité de le Route Nationale 44. Aucune gêne ne sera donc ressentie.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	X	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	X	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	X	
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	X	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	X	
Emissions	Engendre-t-il des effluents ?	X	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	X	Les déchets éventuellement recueillis durant la construction ou l'exploitation du projet seront évacués et recyclés ou traités (huile de transfomateur, matériaux utilisés durant la phase de construction, etc).

Patrimoine /	Cadre de vie		\boxtimes	
/ Population	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	X		Pour la surface d'utilisation de la parcelle cadastrale, un pré-accord d'indemnisation a été trouvé avec le propriétaire. Hors la surface dédiée au poste, le reste de la parcelle ne verra pas de modification d'activité.
6.2 Les incide approuvés				sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou :
6.3 Les incide	nces du projet identifi Non X Si oui, décri			ont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

6.4	.4 Description, le	cas échéant,	des mesures e	et des d	caractéristiques	du projet	t destinées	à éviter	ou réduire	les effets
né	égatifs notables (du projet sur l'e	nvironnement o	ou la sa	nté humaine (p	our plus de	e précision,	il vous es	st possible o	de joindre
ur	ne annexe traitai	nt de ces éléme	ents) :							

Différentes dispositions ayant attraits à la prévention des risques sur l'environnement et la santé des intervenants seront mis en oeuvre durant les phases de constructions et d'exploitation du projet.

Un ou plusieurs coordinateurs Santé Prévention et Sécurité seront mandatés par le maître d'ouvrage. Le recyclage et l'utilisation de matériaux recyclés ou à faible impact seront privilégiés. Les déchets seront traités, puis évacués et/ou recyclés. Pour favoriser son insertion dans le paysage environnant, nous prévoyons l'installation d'une clôture délimitant l'emprise du poste. De plus, la toiture et le coloris de bâtiment seront choisis afin de s'intégrer au mieux au paysage.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard de la maîtrise globale de la construction et de l'exploitation de ce type de projet, de l'impact visuel et sonore quasiment nul et de l'éloignement des habitants de la commune, nous considérons que l'impact de ce projet sur l'environnement ne nécessite pas d'évaluation environnementale et qu'il devrait en être dispensé.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

8.	.1 Annexes obligatoires	
	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	X
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	\boxtimes
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	X
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;	X
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau;	
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

	Objet
	n de localisation du projet
Annexe 3 - Pho	otos vierges du site ertion du projet et plan d'implantation prévisionnel
Affiliexe 4 - IIIS	ertion du projet et plan d'implantation previsionnei
	9. Engagement et signature
Je certifie su	ur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus
Fait à	Sisteron le, 30/11/2020
	di la constanti
Signature	
Signatore	